

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 3 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 24/02/2023. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 25/02/2023.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia, M. DE MALHERBE Raymond, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GODREAU Bruno à Mme SINNAEVE Emilie, Mme BINARD Lydie à Mme TROTIN Monique, Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann

Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : M. DE MALHERBE Raymond

2023/019 – Aménagement Espace de loisirs 2023 - Subventions

Madame le Maire indique que certains projets communaux sur l'espace de loisirs peuvent bénéficier d'un soutien de la Région des Pays de la Loire et du Département de la Sarthe dans le cadre des hébergements Sites et équipements touristiques publics, ainsi que de l'Etat au titre des financements des aménagements et équipements pour personnes à mobilité réduite.

Mme le Maire présente le projet « aménagement de l'espace de loisirs – année 2023 dont le montant total prévisionnel est estimé à 47 858.03 € hors taxes ;

Vu le plan de financement présenté ci-après,

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant
		Région - (20%)	9 571.00 €
		Département (20%)	9 571.00 €
		Etat - aide pour équipements et aménagements PMR 60 % sur 15 141.58 €	9 084.00 €
Installation caméras surveillance vidéo : Accueil et kiosque	1 407.00 €	Autofinancement (41.03 %)	19 632.03 €
Jeux - modules de fitness 3 dont 1 pour PMR à 2 320.50 €	7 240.50 €		
Aménagement différents accès PMR	9 384.00 €		
Fauteuil roulant de plage PMR pour baignade	2 254.98 €		
Installation portillon PMR court de tennis	1 182.10 €		
Extension vestiaires jeux	3 665.00 €		
Clôture centre équestre et pose barrière entrée côté Port Gautier	2 845.06 €		
Club Voile – douches sanitaires	4 559.39 €		
Barrières automatiques chalet d'accueil	11 218.00 €		
Aménagement accès canoës	4 102.00 €		
TOTAL	47 858.03 €	TOTAL	47 858.03 €

Madame le Maire précise que ce plan de financement est prévisionnel, et que dans le cas où les aides de la Région et du Département ne seraient pas attribuées en totalité, la Commune de Marçon augmenterait sa part d'autofinancement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'APPROUVER** le projet " Aménagement de l'espace de loisirs - année 2023 " pour un montant estimatif de 47 858.03 € et son plan de financement ;
- **d'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région des Pays de la Loire au taux de 20 % ;
- **d'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Sarthe, au titre des hébergements sites et équipements touristiques publics, au taux de 20% ;
- **d'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter une subvention de l'Etat pour le financement des équipements et aménagements pour personnes à mobilité réduite ;
- **d'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents en lien avec ces demandes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 11/03/2023
Le Maire
Monique TROTIN



Secrétaire de séance
M. DE MALHERBE Raymond